



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

#### Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et autres mesures et initiatives

### **Déclaration soumise par la Conférence générale des ministères de l'Église méthodiste unie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

La Conférence générale des ministères de l'Église méthodiste unie est un organisme mondial de mission qui comprend 11 millions de membres, dont 800 000 participent directement, dans sa division féminine – les Femmes méthodistes unies – à une action en faveur de la justice. Cette division soutient des programmes visant les femmes, les enfants et la jeunesse dans plus de 100 pays; son action, auprès de dirigeantes locales et d'organisations locales de femmes aux États-Unis et dans le monde permet de comprendre directement la situation réelle et les besoins actuels de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les Femmes méthodistes unies lancent un appel urgent à l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. En effet, la violence à l'égard des femmes touche tout le monde et pas seulement les femmes.

Alors que le Programme d'action de Beijing constate que la violence contre les femmes et les filles a lieu à la fois en public et en privé, il déclare aussi que les États ont la responsabilité de veiller à la sécurité des femmes et des filles, et de les protéger contre la violence par la législation, l'application de la loi, une action d'éducation et de formation – que ces actes de violence soient perpétrés par l'État ou par des particuliers. Les États sont engagés à se conformer à la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui dispose que les États doivent mettre au point des méthodes préventives et que « soient élaborées des stratégies de prévention et toutes mesures de caractère juridique, politique, administratif et culturel propres à favoriser la protection des femmes contre la violence », en même temps que les États sont vivement engagés à ratifier et appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au moment où la Commission de la condition de la femme se réunit pour voir comment la violence contre les femmes et les filles pourrait être éliminée, c'est aux acteurs étatiques qu'il incombe surtout de venir à bout de cette violence.

Le monde ne peut assister sans réagir avec inquiétude à une situation où une Pakistanaise de 14 ans est atteinte par balles sur le chemin de l'école, et quand des centaines de femmes sont violées au Congo. La violence physique doit être condamnée. En même temps, les structures sociales, économiques et politiques qui donnent un caractère officiel et légitime à la violence passent souvent inaperçues, et ne sont pas combattues. La violence structurelle comprend notamment :

- Les systèmes économiques qui condamnent des millions de personnes à la pauvreté, parfois à l'extrême pauvreté, et en particulier dans les communautés ethniques marginalisées;
- Un racisme structurel qui dénie systématiquement l'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi et aux ressources à des segments entiers de la population;
- L'incrimination et l'incarcération de masse qui sont utilisées comme instruments pour frapper de façon disproportionnée les communautés marginalisées raciales et ethniques ainsi que les migrants;
- Diverses pratiques culturelles qui continuent à donner aux hommes un pouvoir sur les femmes et les filles, notamment par une interprétation tendancieuse des traditions religieuses qui permet de contrôler et ainsi de dégrader les femmes;

- Des pratiques, dans les secteurs énergétique, industriel et agricole, qui exacerbent le changement climatique, entraînant le déplacement des femmes et des filles et favorisant la violence physique contre elles;
- La concentration et la privatisation de la production agricole, l'absence de contrôle sur les prix alimentaires mondiaux et la perte de la souveraineté alimentaire, qui conduisent également aux déplacements de populations, à la perte de moyens d'existence, à l'appauvrissement, à des suicides dus à l'endettement et à des actes de violence physique;
- Les sociétés transnationales et leurs partenaires étatiques qui poursuivent l'extraction des ressources et l'accaparement des terres, ce qui entraîne notamment un déplacement des communautés marginalisées, des conflits et une militarisation;
- La militarisation et la guerre, notamment la militarisation totale de la police contre des communautés ethniques spécifiques, les conflits civils autour des ressources, qui entraînent une intervention militaire et une occupation.

Alors qu'il est essentiel de s'efforcer de lutter contre des cas particuliers de violence physique et de répondre aux besoins des victimes, de tels incidents ne cesseront pas tant que les États et la société en général ne s'attacheront pas à démanteler ces systèmes de violence structurelle. Un changement dans les attitudes et dans les normes sociales est nécessaire mais ne suffit pas; il faut susciter un changement des structures qui créent les conditions de cette violence.

### **Engagement mondial des Femmes méthodistes unies**

Les Femmes méthodistes unies cherchent à agir par l'éducation, par des services et par une action de plaidoyer dans le sens de changements systémiques :

- Une initiative contre la violence familiale aux États-Unis amène des femmes et des hommes appartenant à l'Église méthodiste unie à assurer une éducation auprès de leurs pairs de façon à obtenir des changements de comportement, et cette église soutient le documentaire de télévision *I Believe You*;
- Par son groupe de travail « Les femmes et les migrations mondiales », les Femmes méthodistes unies préconisent l'adoption d'une politique qui aborde les causes des migrations et défende les droits des migrantes. Le groupe de travail remet en question le déni de services et de ressources dont sont victimes les femmes en situation irrégulière, notamment l'absence de refuges et de moyens de recours à la justice, ainsi que les sévices dont sont victimes les femmes détenues;
- Leur initiative contre la traite des êtres humains a aidé à former des dirigeants aux États-Unis, notamment plus de 2 000 femmes, pour les amener à agir dans leur communauté. Les ressources existant en ligne aident à éduquer et mobiliser les membres en vue d'une action locale et d'un plaidoyer en faveur d'une politique nationale;
- À l'échelle mondiale, les Femmes méthodistes unies appuient la lutte des femmes dans les pays touchés par un conflit qui cherchent à protéger les droits des femmes et des filles, améliorer leur participation aux décisions et renforcer leurs capacités de participer à la reconstruction de leur pays par des moyens juridiques, tels que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

- Les femmes méthodistes unies encouragent l'adoption aux États-Unis et dans le monde de politiques équitables concernant la dette, le commerce, l'économie et l'énergie.

Les Femmes méthodistes unies lancent l'appel suivant :

### **Action structurelle**

L'éducation, la prise de conscience et les services à l'intention des victimes des actes de violence doivent être accompagnés par la volonté des États de participer à la prévention par des changements systémiques. La concentration sur des projets bien précis et l'adoption de pratiques optimales doit s'accompagner d'un engagement des États à :

- Appliquer des politiques macroéconomiques et commerciales équitables et durables;
- Limiter le rôle des sociétés transnationales dans l'acquisition de terres et l'extraction de ressources naturelles;
- Pratiquer une production durable, et appliquer des politiques de la consommation et de l'énergie qui soient écologiquement rationnelles;
- Lutter contre l'inégalité économique par la création d'emplois, la formation, la fiscalité et les dépenses sociales;
- Proclamer les droits fondamentaux de tous, quelles que soient les conditions de chacun.

### **Politique intersectorielle**

Les politiques économiques et sociales suivies par les États doivent chercher à éliminer les facteurs convergents qui expliquent l'oppression dont les femmes sont victimes, notamment l'appartenance raciale ou ethnique, la classe sociale, la langue, la religion, l'orientation sexuelle et la nationalité.

Des politiques générales qui ne répondraient pas à la situation particulière des femmes et des filles soumises à des formes multiples d'oppression reviendraient à les exclure. Il faut notamment s'occuper des femmes autochtones, des Africaines de la diaspora, des femmes migrantes, des lesbiennes, des femmes handicapées, des femmes rurales, des veuves, des femmes très jeunes ou vieilles, et des femmes appartenant à des minorités religieuses.

### **Développement réel**

L'action menée pour la condition de la femme doit être non seulement un objectif de développement en soi mais un thème général du développement dans l'Agenda pour le développement de l'après-2015. Car le « développement » n'est pas seulement une question de produit national brut à augmenter coûte que coûte, mais une question de développement humain, c'est-à-dire les questions de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation des femmes et du respect de la dignité humaine. Le Programme d'action de Beijing constate que la violence contre les femmes fait obstacle au développement, à la paix et à l'égalité. Pour atteindre les objectifs de développement, les États doivent chercher activement à venir à bout de la violence

contre les femmes et les filles, mener une action de paix, mettre fin au militarisme de façon à réaliser les droits économiques, sociaux et culturels des femmes.

### **Action culturelle**

De nombreuses pratiques, au Nord comme au Sud, qui s'opposent à l'exercice des droits fondamentaux des femmes, sont pourtant considérées comme culturellement acceptables. Ainsi, le viol, l'inceste et la violence familiale sont chose courante. Dans certains pays, l'infanticide féminin et la maltraitance de la petite fille sont également courants, et il arrive que les filles soient forcées à se marier très jeunes. Les sévices exercés par les employeurs, par les policiers et par les gardiens de prison sont également chose courante. Trop souvent, les hommes mais aussi les femmes apprennent à voir la violence comme un moyen adéquat de résoudre les différends. Les États doivent :

- Affirmer une volonté de paix comme moyen d'éviter les conflits, tant dans le ménage que dans la collectivité locale ou l'armée;
- Mener une action législative, éducative et de mise en vigueur pour venir à bout de toutes les pratiques traditionnelles qui perpétuent la violence contre les femmes et pour éliminer cette violence.

### **Action économique**

Les femmes sont souvent les plus pauvres parmi les pauvres et sont particulièrement vulnérables à la violence. Quand elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts et à nourrir leur famille, ou quand elles sont amenées à quitter un partenaire abusif, elles acceptent des salaires très bas et s'exposent ainsi à des risques élevés. Certaines travaillent la nuit et sont ainsi vulnérables à des actes de violence commis pendant un trajet. Certaines se livrent à la prostitution, souvent au risque de subir des violences. Les femmes qui se déplacent ou émigrent pour trouver un emploi sont souvent plus vulnérables aux abus et aux viols de la part de leur employeur. Poussées à accepter un emploi, elles deviennent des victimes de servitude ou d'esclavage sexuel. Les États doivent fournir aux femmes et aux filles :

- Un accès à l'éducation, dans l'égalité et sans préjugé sexiste, de façon qu'elles puissent prétendre à un travail décent;
- Un accès égal aux services sociaux et aux ressources;
- Une protection contre les employeurs abusifs, et des voies de recours.

### **Législation appropriée appliquée de manière cohérente**

Bien souvent, les pays n'ont pas adopté une législation visant à venir à bout de la violence contre les femmes, ou ne l'appliquent pas. Les États doivent :

- Faire participer en plus grand nombre les femmes aux décisions;
- S'employer activement à prévenir et à punir la violence contre les femmes dans les domaines publics et les domaines privés et à renforcer les systèmes judiciaires pour que les auteurs de violence soient tenus comptables de leurs actes;
- S'attaquer, sur le plan juridique, à la violence contre les femmes en tant que violation des droits fondamentaux, bien comprendre la nature mondiale des

conflits dans les pays, et partager les responsabilités. L'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité doit aller au-delà des plans que peuvent suivre les pays en conflit. Les pays développés suivent souvent des politiques qui alimentent des conflits dans d'autres régions du monde. Les États doivent lier la politique de l'investissement et du commerce à la défense des droits fondamentaux des femmes, et suivre l'impact des politiques sur les femmes et les filles.

### **Réponse systémique**

Quand la violence est systémique et les préjugés culturels suscitent des violences physiques, les femmes et les filles ont rarement les moyens de faire appel à leurs amis, aux membres de leur famille, à la police ou à la justice. Les États et les administrations locales doivent :

- Soutenir les refuges et dispenser une aide juridique aux victimes;
- Assurer la formation voulue aux soignants dans les hôpitaux et aux policiers qui travaillent avec les victimes;
- Trouver des ressources pour l'éducation et une assistance aux victimes des actes de violence sous toutes leurs formes.

Les Femmes méthodistes unies continueront à nouer des alliances à l'échelle mondiale et à travailler avec des partenaires à l'avènement d'un monde dénué de violence contre les femmes et les filles.

---